



**Règle  
de la  
Société du Précieux-Sang**

**La Société du Précieux-Sang**

**Boite Postale 2043, Succ. Hull  
Gatineau, Québec, Canada  
J8X 3Z2**

## **Table des matières**

### **Prologue**

### **Partie I Constitution**

Article 1	Définition
Article 2	Buts
Article 3	Statut ecclésiastique
Article 4	Organisation
Article 5	Conditions d'admission
Article 6	Cérémonie d'admission
Article 7	Habit religieux
Article 8	Professions temporaire et perpétuelle
Article 9	Catégories de religieux et tiers-ordre
Article 10	Obligation des religieux et des membres du tiers-ordre

### **Partie II Vie fraternelle**

1. De la manière d'admettre dans la S.P.S.
2. Qualités des religieux(ses)
  - Qu'on ne se permette pas de se défendre l'un, l'autre
  - Que nul ne se permette de frapper à tort et à travers
  - Qu'ils soient obéissants entre eux
  - Du bon zèle qu'ils doivent avoir
3. Fonctions et qualités de la personne responsable
4. Des religieux(ses) prêtres
5. Convocation en conseil

### **Partie III Spiritualité**

1. De l'observance des commandements
2. De l'obéissance
3. De l'humilité

### **Épilogue**

## PROLOGUE

A sa fondation, le 1<sup>er</sup> juillet 1887, la Société du Précieux-Sang (S.P.S.) a adopté la règle de saint Benoît. La situation se prêtait à l'utilisation intégrale de cette règle car les religieux(es) vivaient en monastère et faisaient les trois voeux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

Lors de sa réactivation, le 1<sup>er</sup> juillet 1993, la S.P.S. a opté pour une formule nouvelle de vie religieuse. Les membres de la communauté peuvent être célibataires ou mariés et vivent dans le monde, où ils gagnent leur vie par un métier ou une profession civils. Le voeu d'obéissance est conservé selon une compréhension renouvelée; ceux de chasteté et de pauvreté ne sont plus obligatoires.

Dans ce contexte, une nouvelle version de la règle s'imposait. Elle conserve comme base le texte de saint Benoît, pour les parties qui sont transposables, et cite intégralement certains extraits. C'est le cas de la deuxième partie sur la vie fraternelle et de la troisième partie sur la spiritualité.

## **1 – CONSTITUTION**

Constitution de la  
**SOCIÉTÉ DU PRÉCIEUX-SANG**  
(S.P.S.)

Rien n'est plus digne d'attention que l'encouragement à la vocation religieuse car la moisson est abondante et les ouvriers peu nombreux. Beaucoup de gens ne sont pas appelés à la prêtrise mais ressentent néanmoins le désir de se consacrer au Seigneur dans la vie religieuse. C'est là une heureuse façon de se parfaire tout en témoignant des vertus évangéliques dans le monde.

J.B. Gauthier et J.R. Vilatte  
fondateurs de la S. P.S.

### **Article 1 - Définition**

La Société du Précieux-Sang (SPS) est une communauté religieuse oecuménique fondée au Wisconsin (Gardner) en 1887 et réorganisée sous sa forme actuelle au Québec, à Gatineau, en 1993. Ses membres, célibataires ou mariés, vivent dans le monde et assurent leur subsistance par un métier ou une profession civils

### **Article 2 - Buts**

Les buts de la S.P.S. sont le développement socio-personnel et la croissance religieuse de ses membres et la contribution à l'avancement de l'unité chrétienne. Et cela, par la prière individuelle et communautaire, la direction spirituelle, l'animation pastorale et le service ecclésial.

### **Article 3 - Statut ecclésiastique**

La S.P.S. est une constituante de l'Église Catholique Chrétienne administrée depuis Gatineau, Québec, par la Communauté chrétienne Saint-Bernard et Saint Grégoire.

L'Église catholique chrétienne est membre du Conseil International des Églises Communautaire (CIÉC). Le CIÉC est membre du Conseil Oecuménique des Églises, du National Council of the Churches of Christ in the USA et de Churches Uniting in Christ.

#### **Article 4 - Organisation**

Un(e) supérieur(e) ou prieur(e) élu(e) dirige la S.P.S. sous l'autorité de l'Église Catholique Chrétienne. Son mandat est de trois ans renouvelable. Il (elle) se choisit, parmi les religieux, un(e) économe et un(e) maître des novices, qui forment avec lui (elle) le conseil de la communauté

#### **Article 5 - Conditions d'admission**

Pour être admis(e) dans la S.P.S., il faut: (a) avoir dix-huit ans et plus; (b) posséder un diplôme ou des équivalences d'études secondaires; (c) présenter trois lettres de recommandation (en provenance d'un employeur, d'un(e) pasteur(e) ou d'un(e) professeur(e))

#### **Article 6 - Cérémonie d'admission**

L'admission dans la S.P.S. se fait le 1<sup>er</sup> juillet, en la fête du Précieux-Sang de Jésus, ou à d'autres moments convenables pendant l'année. Elle a lieu au cours de la messe dominicale et comprend les trois éléments suivants: l'engagement du (de la) candidat(e) et sa vêtue par le (la) supérieur(e) ainsi que la profession à l'évêque

#### **Article 7 - Habit religieux**

L'habit des religieux est une aube et un cordon blancs avec, sur la poitrine gauche, une médaille représentant l'emblème de la S.P.S. Il se porte pour la messe et la prière communautaire, ainsi qu'à d'autres occasions indiquées par le (la) supérieur(e)

#### **Article 8 - Professions temporaire et perpétuelle**

Les religieux font un engagement temporaire, renouvelable chaque année, lors de leur anniversaire de prise d'habit. Cet engagement peut devenir perpétuel après trois ans, à la demande du (de la) religieux(s), sur recommandation du (de la) supérieur(e).

## **Article 9 - Catégories de religieux et tiers-ordre**

La S.P.S. comprend des religieux clercs et coopérateurs. Les premiers font de l'animation liturgique et pastorale en tant que ministres ordonné(e)s. Les deuxièmes exercent divers ministères non-ordonnés, également utiles à l'église, selon leurs aptitudes et talents personnels.

Toute personne adulte qui veut s'identifier à la S.P.S., partager sa mission et l'appuyer financièrement et/ou par la prière, peut joindre le tiers-ordre. Il est possible de se joindre en tant qu'individu ou groupe et former un chapitre local ou régional. L'admission dans le tiers-ordre est présidée par le (la) supérieur(e) ou prieur(e), si possible en présence de l'évêque. Elle se fait au cours d'une cérémonie spéciale, durant laquelle l'aspirant(e) s'engage à acquérir l'esprit de la règle, à prier individuellement et en groupe, et à participer à l'eucharistie avec les religieux et/ou les membres de son chapitre. Les membres du tiers-ordre n'ont pas d'habit distinctif mais portent sur la poitrine, la médaille de la S.P.S.

## **Article 10 - Obligations des religieux et des membres du tiers-ordre**

Outre l'exercice de ministères ordonnés et non-ordonnés, les religieux et les membres du tiers-ordre sont tenus à l'observance de la règle (inspirée de saint Benoît), à la prière privée et communautaire ainsi qu'à la célébration de la sainte eucharistie. Une fois la semaine, à un moment et en un lieu convenus, ils s'assemblent pour la récitation en commun de l'office du matin ou du soir.

## **II- VIE FRATERNELLE**

## 1. De la manière d'admettre dans la S.P.S.

- (a) L'accueil - La personne nouvelle venue à la vie religieuse, on ne lui accordera pas une entrée facile; mais comme dit l'apôtre: "éprouvez les esprits pour voir s'ils sont de Dieu" ( 1 Jn 4, 1). Donc, si la personne qui vient paraît supporter la difficulté de l'entrée et persiste dans sa demande, l'entrée lui sera accordée.
- (b) La probation - Une fois novice, on lui assignera une personne ancienne de la communauté qui soit capable de gagner les âmes, et qui surveille cette dernière attentivement. Et l'on aura souci de savoir si cette personne cherche vraiment Dieu, si elle est empressée pour l'oeuvre de Dieu. On lui apprendra toutes les choses par lesquelles on va à Dieu. Et après un délai de 6 mois, si elle tient encore bon, cette personne sera reçue dans la communauté.
- (c) L'admission - Elle est réalisée par la profession religieuse, contrat passé entre la personne novice et la communauté. L'engagement solennel fixe cette dernière dans un état nouveau, qui est une sorte de second baptême devant se manifester chaque jour, par tous les actes de la vie.

La personne devant être reçue fera promesse en présence de tous, au sujet de sa stabilité, de sa vie religieuse, et de l'obéissance, devant Dieu et ses saints, de sorte que, si un jour elle agissait autrement, elle sache qu'elle sera condamnée par Celui dont elle se moque (Ga 6,7). De cette promesse qui est sienne, elle fera une déclaration et la signera. Ensuite, on la revêtira de l'habit religieux.

## 2. Qualités des religieux (ses)

- (a) Que l'on ne se permette pas de se défendre les uns les autres.

*...L'unité et la paix ne tolèrent aucune sympathie exclusive...*

Il faut bien prendre garde à ce qu'en aucune occasion, des religieux se permettent d'en défendre d'autres ou d'être comme leurs protecteurs, même s'ils sont unis par un quelconque lien de parenté. Cela ne sera pas permis d'aucune manière, car de là peut naître une occasion de scandales.

- (b) Que l'on ne se permette de frapper à tort et à travers.

*...Aucun zèle déplacé inspiré par quelque complexe de supériorité...*

Toute occasion d'arrogance sera évitée et nous établissons qu'il ne sera permis à personne d'excommunier ou de frapper quelqu'un, sinon la personne à laquelle pouvoir en a été donné. "Et ceux qui pêchent seront repris devant tous, afin que les autres en éprouvent de la crainte" (1 Tm 5,20).

- (c) Qu'ils soient obéissants entre eux.

*...La charité se prouve par des actes d'obéissance qui, à travers les humains, rejoignent la volonté de Dieu...*

Le bien de l'obéissance doit être rendu par tous, sachant que par cette voie de l'obéissance, ils iront à Dieu. Le commandement de l'évêque et des prieurs qui sont établis par lui sera mis avant tout - commandement auquel nous ne permettons pas qu'on préfère des ordres particuliers - et les jeunes obéiront à leurs anciens, en toute charité et application. Si un(e) religieux(se) est repris(e) par l'évêque ou un(e) supérieur(e), alors sans attendre, il (elle) fera satisfaction jusqu'à ce que l'émoi soit calmé par la bénédiction. Ceux qui demeurent obstinés seront chassés de la communauté.

- (d) Du bon zèle que les religieux doivent avoir.

*...On ne va pas à Dieu sans un élan, un dynamisme qui est source de générosité et de joie, et qui transforme la vie entière...*

De même qu'il y a un mauvais zèle d'amertume (Jc 3,14) qui sépare de Dieu, il y a aussi un bon zèle qui sépare des vices et conduit à Dieu et à la vie éternelle. Les religieux exerceront donc avec un très fervent amour ce zèle-là. C'est-à-dire:

- qu'ils se préviennent de respect mutuel (Jc. 3, 14);

- qu'ils supportent avec une extrême patience leurs infirmités, soit physiques, soit morales;
- qu'ils pratiquent entre eux l'obéissance à qui mieux;
- que nul ne poursuive ce qu'il juge utile pour soi, mais plutôt ce qui l'est pour autrui (1 Co. 10, 24; 33);
- qu'ils pratiquent la charité fraternelle avec modestie (Rm. 12, 10);
- qu'ils craignent Dieu par amour;
- qu'ils aiment leur supérieur(e) d'une charité humble et sincère;
- qu'il ne préfèrent absolument rien au Christ, lequel nous conduit tous ensemble à la vie éternelle.

### **3. De la personne responsable, prieur(e) ou grand prieur(e)**

Fonction - Un(e) supérieur(e), prieur(e) ou grand prieur(e) élu(e) dirige la S.P.S. Son mandat est de trois ans renouvelable. Il (elle) se choisit un(e) économe et un(e) maître des novices, qui forment avec lui (elle) le conseil de la communauté.

Installation - Le(la) supérieur(e), prieur(e) ou grand prieur(e) est installé(e) dans sa charge par l'évêque, après la proclamation de l'évangile, au cours de la messe dominicale. La cérémonie comprend les éléments suivants'.

- lecture de l'acte d'élection,
- promesses,
- remise de la règle et de la croix pectorale,
- l'évêque lui fait tenir sa crosse (signe d'association à la juridiction), et la bénédiction.

Qualités requises - La personne trouvée digne d'être à la tête d'une province ou d'un prieuré doit se rappeler sans cesse comment on l'appelle, et réaliser par des actes le titre de "supérieur(e)". On croit, en effet, qu'il(elle) tient la place du Christ,

puisqu'on le(la) désigne par la même appellation selon ce que dit l'apôtre: "vous avez reçu l'esprit d'adoption des fils et filles, en lequel nous crions: abba" (Rm 8,15), et c'est pourquoi le(la) supérieur(e) ou prieur(e) ne doit rien enseigner ni établir ni commander qui s'écarte de la loi du Seigneur; mais son commandement et son enseignement doivent être comme un ferment de justice divine qui imprègne les âmes des disciples.

Le (la) supérieur(e), prieur(e) ou grand prieur(e) doit gouverner ses disciples par un double enseignement, c'est-à-dire qu'il (elle) montre tout ce qui est bon et saint par des actes plus que par des paroles. Ainsi, aux disciples capables, il (elle) propose en paroles les commandements du Seigneur, mais à ceux qui sont durs de coeur et aux plus simples, il (elle) représentera par ses actes les préceptes divins. Tout ce qu'il (elle) aura enseigné à ses disciples comme nuisible il (elle) indiquera par ses actes qu'il ne faut pas le faire, de peur que, prêchant aux autres, il (elle) ne se trouve lui (elle)-même réprouvé(e) (1 Co 9,27) et que Dieu ne lui dise: "pourquoi récites-tu mes commandements et as-tu mon alliance à la bouche? Toi, tu as détesté la discipline et tu as rejeté mes paroles derrière toi" (Ps 49, 16-17); et encore: "tu voyais la paille dans l'oeil de ton frère, de ta soeur, et dans le tien, tu n'as pas vu la poutre" (Mt 7,3). Qu'il (elle) ne fasse point distinction de personnes. Que l'un ne soit pas plus aimé que l'autre, sinon celui qu'il (elle) aura trouvé meilleur dans les bonnes actions et l'obéissance.

Il (elle) doit toujours se rappeler ce qu'il (elle) est, comment il (elle) s'appelle, et savoir qu'on exigera davantage de la personne à qui on a donné davantage (Lc 12,48). Qu'il (elle) sache combien est difficile et laborieuse la tâche qu'il (elle) assume: diriger des âmes et se plier aux dispositions d'un grand nombre. Qu'il (elle) se conforme et s'adapte selon la valeur et l'intelligence de chacun(e), de façon que non seulement il (elle) ne souffre d'aucun dommage dans le troupeau qui lui est confié, mais plutôt qu'il (elle) se réjouisse de la prospérité d'un bon troupeau.

#### **4. Des religieux (ses) prêtres**

Si un(e) supérieur(e), prieur(e) ou grand prieur(e) veut qu'on ordonne un prêtre ou un diacre, il(elle) choisira parmi les siens quelqu'un digne d'exercer le sacerdoce. Quant à l'ordonné(e), il (elle) se gardera de l'élévation et de l'orgueil. À l'occasion du sacerdoce, il (elle) n'oubliera pas l'obéissance à la règle et la discipline; mais

que, de plus en plus, il (elle) profite en Dieu. Il (elle) gardera toujours le rang où il (elle) est entré(e) dans la communauté, sauf pour le service de l'autel... S'il (elle) se permettait d'agir autrement, il (elle) serait jugé(e), non pas comme prêtre mais comme rebelle. Et si après avoir été repris(e), il (elle) ne se corrige pas, on en appellera même au témoignage de l'évêque. Si même dans ce cas, il (elle) ne s'amende pas, et si ses fautes deviennent publiques, on le (la) chassera de la communauté.

## **5. Convocation en conseil**

*Pour pouvoir exercer une autorité prudente et éclairée, le (la) supérieur(e) ou prieur(e), avant une décision importante, doit avoir la sagesse de consulter le jugement des religieux. D'autre part, il (elle) devra habituellement s'entourer de conseillers prudents, en partie élus par la communauté.*

Chaque fois qu'on devra traiter quelque affaire importante, le (la) supérieur(e), prieur(e) ou grand prieur(e) convoquera toute la communauté et dira de quoi il s'agit. Ayant écouté l'avis des religieux, il (elle) réfléchira à part soi, puis fera ce qu'il (elle) aura jugé le plus utile. Or, nous avons dit que tous sont appelés au conseil pour cette raison que souvent c'est à la personne la plus jeune que Dieu révèle ce qu'il y a de meilleur.

### **III – SPIRITUALITÉ**

## 1. De l'observance des commandements

Se consacrer au Seigneur dans la vie religieuse est une heureuse façon de se parfaire tout en témoignant des vertus évangéliques dans le monde.

On se parfait par l'observance des 10 commandements, que le Christ a résumés dans l'amour de Dieu et du prochain. Ces commandements, selon la version catholique chrétienne, sont:

1. Je suis l'Éternel; tu n'auras pas d'autre Dieu que moi.
2. Tu ne feras pas d'images taillées pour les adorer et leur rendre un culte.
3. Tu ne te serviras pas avec légèreté du nom du Seigneur ton Dieu.
4. Souviens-toi de sanctifier le jour du Seigneur. Tu travailleras pendant six jours, mais le septième est le repos du Seigneur, ton Dieu.
5. Honore ton père et ta mère.
6. Tu ne tueras point.
7. Tu ne commettras point d'adultère.
8. Tu ne déroberas point.
9. Tu ne porteras pas de faux témoignages contre ton prochain.
10. Tu ne désireras ni la maison de ton prochain ni rien de ce qui lui appartient.

## 2. De l'obéissance

*Pour saint Benoît, l'état religieux est avant tout un état d'humilité dont l'obéissance est la pierre de touche.*

La première étape de l'humilité, c'est l'obéissance. Elle convient à ceux qui estiment qu'il n'y a rien de plus cher que le Christ. À cause du service saint dont ils ont fait profession, s'emparent-ils de la voie étroite dont le seigneur dit: "étroite est la voie qui conduit à la vie" (Mt 7,14). Ainsi, ne vivant pas à leur guise et n'obéissant pas à leurs désirs ni à leurs inclinations, ils désirent vivre en communauté et avoir un(e) supérieur(e) ou prieur(e) à leur tête. Sans aucun doute,

de telles personnes suivent la sentence du Seigneur, qui dit: "je ne suis pas venu faire ma volonté, mais la volonté de Celui qui m'a envoyé" (Jn 6,38).

### **3. De l'humilité**

La sainte Écriture nous déclare: "Quiconque s'élève sera abaissé et quiconque s'abaisse sera élevé" (Lc 14,11). Lors donc qu'elle dit cela, elle nous montre que tout élèvement est une forme d'orgueil, ce dont le prophète fait savoir qu'il se tient en garde quand il dit: «Seigneur, mon coeur ne s'est pas élevé et mes yeux ne se sont pas haussés; je n'ai pas marché parmi les grandeurs ni parmi les merveilles qui me dépassent ». Mais qu'arriverait-il « si je n'avais pas d'humbles sentiments, si j'avais élevé mon âme? D'être comme un enfant sevré vis-à-vis de ma mère, tel en serait ton châtement pour ton âme». (Ps 130,1-2).

Par conséquent, si nous voulons atteindre la cime de la plus haute humilité, et si nous voulons parvenir rapidement à cette hauteur, à laquelle on atteint par l'abaissement de la vie présente, il faut dresser, par nos actes qui montent, cette échelle qui a parut en songe à Jacob (Gn 28,12). On descend par l'élévent et on monte par l'abaissement. Quant à cette échelle ainsi dressée, c'est notre vie en ce monde qui est élevée jusqu'au ciel par le Seigneur quand notre coeur s'humilie. Les montants de l'échelle, ce sont notre corps et notre âme, et entre ces montants, l'appel divin venu d'en haut a introduit divers échelons d'humilité et de manières de vivre que nous devons gravir.

## ÉPILOGUE

*En achevant sa règle, saint Benoît l'offre comme une simple ébauche, une initiation élémentaire à la vie d'union à Dieu, à laquelle tendre.*

Nous avons écrit cette règle pour que nous montrions avoir de quelque manière, au moins, honnêteté de mœurs et début de vie religieuse. Au reste, pour qui se hâte vers la perfection de la vie religieuse, il y a les enseignements des saints Pères, dont la pratique conduit les humains au sommet de la perfection. Quelle page, en effet, ou quelle parole d'autorité divine de l'Ancien ou du Nouveau Testament n'est une règle droite pour la vie humaine? Ou quel livre des saints Pères ne nous fait entendre comment parvenir à notre Créateur? Et aussi les Conférences des Pères, leurs Institutions et leurs Vies, ainsi que la Règle de notre père saint Basile, que sont-elles d'autres, sinon les instruments des vertus des religieux qui vivent bien et obéissent? Mais pour nous, relâchés, vivant mal et négligents, il y a de quoi rougir de confusion.

Qui que tu sois, qui te hâtes vers la patrie céleste, accomplis, avec l'aide du Christ, cette petite règle élémentaire écrite par nous. Et alors, sous la garde de Dieu, jusqu'aux plus hautes cimes de la doctrine et des vertus que nous avons mentionnées ci-dessus, tu arriveras. Amen.

Saint Benoît